

LA PLACE DU RETRAITÉ DANS LA SOCIÉTÉ

Pour la première fois depuis le début de l'humanité, quatre générations se côtoient, qui ont toutes droit à une vie digne, pleine et entière.

Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans est de l'ordre de 25 à 30 ans. En 50 ans les Français de plus de 60 ans sont passés de 5% de la population à 20% aujourd'hui et seront 33% en 2035 selon les démographes. Il faut donc que notre société prenne en compte cette évolution et porte un regard positif et solidaire sur cette nouvelle étape de la vie.

Les retraités ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société. Ils occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, syndicale et politique et contribuent à la vie économique du pays. Le rôle du retraité, créateur de lien social, passeur de mémoire et d'expérience, doit être affirmé et valorisé dans une société qui reconnaisse l'activité sociale à sa juste valeur.

La place du retraité dans la société résulte de son statut d'ancien actif ayant conquis des droits dans un système de retraite solidaire et intergénérationnel. A ce titre la FGR-FP réfute et entend combattre l'amalgame qui tend à s'opérer entre personne âgée et retraité.

Les retraités expriment des aspirations générales et des besoins spécifiques (pouvoir d'achat des pensions, maintien, développement et organisation des services publics, logement, transport, culture, santé, prise en charge de la perte d'autonomie...).

Cette situation nouvelle exige de prendre toutes les mesures pour accompagner cette évolution.

La solidarité entre générations, facteur de cohésion sociale, doit irriguer tout projet de société : chaque acquis des retraités participe, de fait, à l'évolution des futures pensions des actifs. Elle implique des choix politiques et sociaux ; la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, malgré ses avancées, ne répond qu'en partie à ces grands objectifs.

La FGR-FP appelle les retraités à s'organiser pour obtenir satisfaction. Elle demande une place aux côtés des organisations syndicales dans les instances (nationales, régionales, départementales, voire locales) représentatives des retraités. C'est collectivement que les retraités gagneront une place mieux reconnue dans la société.

La FGR-FP poursuit sa réflexion sur les formes institutionnelles et démocratiques de représentation des retraités à mettre en place.